

1 **Facteurs explicatifs du travail des enfants dans les plantations du village de Tchecou à M'Batto**
2 **(République de la Côte d'Ivoire)**

3 **Résumé**

4 Le travail des enfants est un phénomène observé dans plusieurs pays en développement et surtout en Afrique.
5 Cette recherche a été effectuée pour analyser les facteurs explicatifs du travail des enfants dans les plantations
6 du village de Tchecou. Pour atteindre l'objectif, les données ont été collectées auprès d'un échantillon de 51
7 enfants et de 31 chefs de ménages auprès desquels les investigations ont été effectuées par questionnement et
8 par entretien. Les principaux résultats présentent plusieurs facteurs explicatifs aux niveaux socioculturel et
9 socioéconomique. Il s'agit premièrement des déterminants liés aux poids de la tradition, au non-respect des lois
10 ou à la perception sociale des acteurs dans le domaine, à la pérennisation des familles et des plantations ainsi
11 qu'à la méconnaissance des lois. Deuxièmement, au niveau socioéconomique, il ressort comme déterminant le
12 revenu économique des acteurs, la cherté de la scolarisation et le coût des métayers. Pour finir, il faut retenir de
13 la recherche que la perception des acteurs du travail des enfants comme une activité génératrice de revenus et
14 comme un moyen d'éducation des enfants est le facteur prépondérant qui explique le phénomène dans les
15 plantations à Tchecou.

16 **Mots clés** : Travail des enfants - Facteurs explicatifs – Education traditionnelle – Côte d'Ivoire

17 **Summary**

18 Child labor is a phenomenon observed in several developing countries, particularly in Africa. This research was
19 conducted to analyze the explanatory factors of child labor on plantations in the village of Tchecou. To achieve
20 this objective, data were collected from a sample of 51 children and 31 heads of households, with whom research
21 was conducted through questions and interviews. The main results present several explanatory factors at the
22 sociocultural and socioeconomic levels. First, these are determinants related to the weight of tradition, non-
23 compliance with laws or the social perception of stakeholders in the field, the sustainability of families and
24 plantations, and ignorance of the laws. Second, at the socioeconomic level, the economic income of
25 stakeholders, the high cost of schooling, and the cost of sharecropping emerge as determining factors. Finally,
26 the research highlights that the perception of child labor as an income-generating activity and a means of
27 educating children is the overriding factor explaining the phenomenon in the Tchecou plantations.

28 **Keywords**: Child labor - Explanatory factors - Traditional education - Côte d'Ivoire

29

30 Introduction

31 Ayant pris ses racines depuis l'Antiquité en Europe, le phénomène du travail des enfants a connu une forte
32 expansion avec l'avènement du capitalisme (Aries, 2014). Par la suite, l'industrialisation, l'agriculture intensive et
33 la mondialisation l'ont rendu plus visible. Le phénomène se définit comme un travail qui prive l'enfant de son
34 enfance, de son potentiel, de sa dignité, de sa scolarité et de son opportunité d'aller à l'école. Il n'inclut donc pas
35 les travaux légers autorisés aux enfants de 13 à 16 ans définis par l'arrêté n°2017/016 MEPS/CAB du 02-06-
36 2017 déterminant la liste des travaux légers autorisés aux enfants dont l'âge est compris entre treize (13) et seize
37 (16) ans, encore moins les travaux socialisants d'enfants qui sont des tâches non rémunérées réalisées sous la
38 supervision d'un représentant légal à des fins d'éducation et d'insertion sociale. Au fil des années, le travail des
39 enfants est devenu un phénomène mondial qui touche tous les secteurs d'activités : industriel, minier, textile,
40 artisanal, agricole, transport, etc. Selon le Bureau International du Travail et le Fonds des Nations Unies pour
41 l'enfance (BIT et UNICEF, 2021), 160 millions d'enfants de 5 à 17 ans dans le monde sont astreints au travail
42 dont 79 millions qui sont assujettis aux pires formes.

43 En Afrique, depuis quelques décennies, le travail des enfants fait l'objet d'une attention particulière. Au Cameroun
44 par exemple, le nombre d'ouvriers mineurs a flambé, passant de 14,3% en 2001 à 28,8% en 2007 (Ewondo
45 Mbebi, 2018). En Côte d'Ivoire, pays à fort potentiel agricole, le travail des enfants dans les plantations est une
46 réalité comme le rapporte l'Organisation Internationale du Travail et l'Institut National de la Statistique (OIT et
47 INS, 2015) qui a révélé que 1,4 million d'enfants sont astreints au travail dont 49,1% dans l'agriculture avec
48 64,3% qui font ces travaux dans un cadre d'aide familiale. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire figure sur la liste des pays
49 où s'exercent les travaux dangereux des enfants dans les plantations. A M'Batto, localité où se déroule cette
50 recherche, la persistance et l'évolution de l'utilisation des enfants dans les plantations en échange de
51 rémunération constituent des preuves concrètes de l'existence de ce phénomène et de son ampleur.

52 Les conséquences liées à l'épanouissement, à l'éducation et à la santé des enfants ne sont pas des moindres.
53 Selon l'Hôpital général de M'Batto (2021), 137 cas d'enfants présentant des problèmes de santé liés aux travaux
54 champêtres ont été constatés sur un total de 388 patients de 14 à 18 ans ; soit 35,3%. Ces conséquences
55 menacent considérablement cette tranche de la population déjà affectée par les sempiternelles pandémies du
56 VIH/SIDA et plus récemment de la Covid-19 ainsi que d'autres questions de sécurité personnelle débilisant ainsi
57 le pays dans son potentiel humain.

58 Consciente donc de la menace que constitue ce phénomène, la Côte d'Ivoire, à l'instar d'autres pays qui
59 connaissent la même réalité, a pris des mesures en vue de freiner et d'abolir, à la longue, le travail des enfants.
60 Elle se réfère et adopte les rapports du sommet du Programme International pour l'abolition du travail des enfants
61 (IPEC) organisé par l'OIT en 1990 à Genève. Elle ratifie également la convention N°138 de l'OIT 1973 portant
62 âge minimum d'admission à l'emploi et la convention N°182 du BIT 1999 statuant sur les pires formes de travail
63 des enfants. Au niveau national, la Côte d'Ivoire s'est dotée de textes législatifs comme la loi N°2010/272 du 30
64 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants, les conditions d'entrée
65 et de sortie d'un enfant du territoire national et les sanctions applicables en cas d'infractions pour
66 réglementer le secteur. L'objectif de la mise en place de ce cadre réglementaire est d'assurer la garantie d'une
67 jeunesse pleinement épanouie et une nation digne, harmonieuse et prospère. Toutefois, il se constate qu'en dépit
68 de toutes les dispositions officielles prises ainsi que de toutes les actions menées sur la question, le phénomène
69 du travail des enfants dans les plantations en Côte d'Ivoire et plus précisément à M'Batto dans le village de
70 Tchekou perdure et gagne du terrain. C'est la raison pour laquelle cette recherche a été entreprise pour étudier le
71 travail des enfants dans les plantations à Tchekou à travers ses facteurs explicatifs vu la persistance du
72 phénomène en dépit de toutes les politiques et actions mises en œuvre.

73 **1. Matériel et méthode**

74 Cette recherche est de nature mixte. Les approches qualitative et quantitative ont été concomitamment mises en
75 œuvre pour la réalisation de la recherche dans la sous-préfecture de M'Batto se trouvant dans la région du
76 Moronou (centre est de la Côte d'Ivoire). L'option de la recherche mixte s'avère utile pour améliorer les choix
77 méthodologiques et optimiser les résultats (Karsenti et Savoie-Zajc, 2018) afin de mieux comprendre le travail
78 des enfants, ses déterminants et les perceptions qui y sont associées.

79 Deux groupes cibles ont été pris en compte. Il s'agit des enfants des travailleurs dans les champs, des parents
80 ou responsables de plantations (chefs de ménages) puis des organisations et structures qui interviennent dans la
81 lutte contre le travail des enfants. Les sujets de la recherche ont été identifiés avec la technique
82 d'échantillonnage non probabiliste du choix accidentel. Cette technique a permis de mobiliser 51 enfants
83 travailleurs et 31 chefs de ménages.

84 Pour la collecte des matériaux empiriques, les techniques de la recherche documentaire, de l'entretien semi-
85 directif et de l'enquête par questionnaire ont été utilisées. Elles ont permis d'investiguer et d'obtenir les résultats
86 qui sont présentés et analysés dans la suite.

87 **2. Résultats**

88 La bonne compréhension de l'environnement dans lequel évoluent les enfants des producteurs agricoles
89 nécessite la connaissance du contexte et du cadre réglementaire du travail des enfants.

90 **2.1. Le phénomène du travail des enfants et son cadre juridique**

91 Le travail des enfants est devenu, de nos jours, un fléau. Le problème est réel dans les pays en développement
92 et plus particulièrement en Afrique. De par sa position stratégique et sa réputation de pays d'immigration dont le
93 développement est basé sur l'agriculture, la Côte d'Ivoire n'échappe pas au fléau que constitue le travail des
94 enfants. Selon l'OIT et l'INS (2015), la principale activité exercée par les enfants était l'agriculture avec 53,4%
95 d'enfants de 5 à 17 économiquement occupés et 37,8% des enfants qui effectuaient des travaux dangereux.

96 En Côte d'Ivoire, comme dans la grande majorité des états soucieux de lutter contre le travail des enfants, les
97 instruments les plus complets en vigueur sont l'œuvre de l'OIT. Il s'agit, d'une part, de la convention n°138 sur
98 l'âge minimum d'admission à l'emploi et la recommandation 146 qui la complète et, d'autre part, de la convention
99 n°182 sur les pires formes de travail des enfants et la recommandation 190 la complétant.

100 En ce qui concerne la convention n°138 datant de 1973, elle s'applique à tous les secteurs économiques et à
101 tous les enfants au travail, qu'ils soient salariés ou travaillant à leur propre compte. C'est la définition
102 internationale la plus complète et qui fait le plus autorité en ce qui concerne l'âge minimum d'admission à
103 l'emploi. En outre, elle offre une approche progressiste et flexible du problème, surtout entre les pays en
104 développement. La Côte d'Ivoire a ratifié cette convention le 7 février 2003, fixant l'âge minimum au travail à 14
105 ans. Les dispositions de cette convention sont renforcées par la recommandation 146 qui propose le cadre
106 d'action et les mesures à mettre en œuvre pour prévenir et éliminer le travail des enfants.

107 En effet, le travail des enfants est une réalité complexe qui a vite été réglementée par le législateur ivoirien.
108 Depuis 1964, le code du travail, né de la loi n°64-29 de 1960, fixe les modalités et les conditions d'emploi des
109 enfants. Par la suite, la loi n° 95-15 du 12 janvier 1995 portant code du travail nouveau consacre le titre 2 de son
110 chapitre 3 au travail spécifique des femmes et des enfants. Ainsi, l'article 23-8 du code du travail, fixant un âge

111 minimum de travail, indique que « les enfants ne peuvent être employés dans une entreprise même comme
 112 apprentis, avant l'âge de quatorze (14) ans sauf dérogation édictée par voie réglementaire ».

113 En vérité, l'âge de 14 ans est relevé dans la pratique au regard des règles sur la capacité juridique du mineur qui
 114 permettent de corriger cette situation. En effet, jusqu'à l'âge de 16 ans, l'enfant ne peut conclure seul un contrat
 115 de travail : conformément à la loi sur la minorité du 3 août 1970, il doit être assisté par son représentant légal
 116 (parents ou substitut). Cette disposition ne vise pas toute l'activité économique des enfants, car elle ne concerne
 117 que le travail dans les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles. La liste des travaux définis comme
 118 dangereux de ce code a été reprise dans l'arrêté n°22-505 du 14 mars 2005 portant détermination de la liste des
 119 travaux dangereux interdits aux enfants de moins de dix-huit ans. Ainsi, sont qualifiés de travaux dangereux
 120 interdits aux enfants de moins de dix-huit (18) ans : l'abattage des arbres, le brûlage des champs, l'épandage de
 121 produits chimiques, l'épandage des engrais chimiques, le traitement chimique de la pépinière, le port de charges
 122 lourdes, etc.

123 2.2. Les facteurs socioculturels du travail des enfants

124 L'analyse des données collectées auprès des chefs de ménages et des enfants a permis de recenser plusieurs
 125 facteurs socioculturels à la base du travail des enfants dans les plantations de Tchecou. Ces facteurs sont
 126 présentés dans le tableau ci-après.

127 **Tableau 1** : Répartition des enquêtés selon les facteurs socioculturels liés au travail des enfants

Facteurs socioculturels du travail des enfants	Ménages	Enfants
	Effectifs (%)	Effectifs (%)
Le poids de la tradition	19 (61,3)	13 (25,5)
La méconnaissance des lois	09 (29,0)	28 (55,0)
La perception ou le non-respect des lois	01 (03,2)	-
La pérennisation de la famille et des plantations familiales	-	10 (19,5)
Neutre	02 (06,5)	-
Total	31 (100,0)	51 (100,0)

128 **Source** : Données de terrain, juin 2022

129 Des facteurs socioculturels évoqués par les chefs de ménages, le plus prépondérant est le poids de la tradition
130 avec 61,3% des réponses. Cependant, au niveau des enfants, la méconnaissance des lois est relevée comme le
131 principal facteur socioculturel de leur travail avec 55% des réponses.

132 2.3. Les facteurs socioéconomiques du travail des enfants

133 Les facteurs socioéconomiques sont entendus ici comme tout déterminant économiquement lié à la société et qui
134 contribue au travail des enfants dans les plantations. Dans cette recherche, les facteurs de cette nature qui ont
135 été identifiés sont présentés dans le tableau suivant.

136 **Tableau 2** : Répartition des enquêtés selon les facteurs socioéconomiques liés au travail des enfants

Facteurs socioéconomiques du travail des enfants	Ménages	Enfants
	Effectifs (%)	Effectifs (%)
Le revenu des parents	13 (42,0)	37 (72,5)
La cherté de la scolarisation	07 (22,5)	14 (27,5)
Le coût des métayers	09 (29,0)	-
Total	31 (100,0)	51 (100,0)

137 **Source** : Données de terrain, juin 2022

138 Au niveau des deux groupes cibles, le revenu des parents est ressorti comme le facteur socioéconomique
139 principal du travail des enfants avec son évocation par 42% des chefs de ménages et 72,5% des enfants.
140 D'autres facteurs tels que la cherté de la scolarisation et le coût de la rémunération des métayers ont été mis en
141 évidence par les répondants.

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151 **2.4. Les perceptions des acteurs face au phénomène**

152 Les perceptions des acteurs, en l'occurrence les chefs de ménages et les enfants, du phénomène du travail des
153 enfants ont été recensées pour leur présentation dans le tableau suivant.

154 **Tableau 3** : Répartition des enquêtés selon la perception du travail des enfants dans les plantations

Perception du travail des enfants dans les plantations	Ménages	Enfants
	Effectifs (%)	Effectifs (%)
Un moyen d'apprentissage	14 (45,2)	14 (27,5)
Un moyen d'insertion sociale ou d'autonomisation	06 (19,3)	14 (27,5)
Une source de revenus	09 (29,0)	23 (45,0)
Neutre	02 (06,5)	-
Total	31 (100,0)	51 (100,0)

155 **Source** : Données de terrain, juin 2022

156 L'observation des perceptions des deux catégories d'acteurs dénote une divergence de positions. Alors que les
157 chefs de ménages perçoivent généralement le travail des enfants comme un moyen d'apprentissage (45,2%), les
158 enfants perçoivent eux-mêmes leur travail comme une source de revenus (45%).

159 **3. Discussion**

160 Cette discussion consiste en l'analyse des résultats présentés plus haut et leur confrontation à l'état actuel de
161 l'art. Elle est structurée en suivant la configuration adoptée dans la section des résultats en prenant en compte
162 les déterminants socioculturels et socioéconomiques du travail des enfants ainsi que les perceptions des acteurs
163 de cette activité.

164 **3.1. Les déterminants socioculturels du travail des enfants**

165 Le travail des enfants est un phénomène très récurrent dans les pays en développement ; il est pour la plupart du
166 temps observé dans les plantations. A Tchecou, cadre de la recherche, ce phénomène s'explique par plusieurs
167 facteurs. Il s'agit du poids de la tradition, des perceptions sociales ou du non-respect des lois et enfin de la
168 méconnaissance des lois liées au phénomène. Les déterminants les plus importants sont le poids de la tradition,
169 ainsi que les perceptions sociales faites à ce sujet qui représentent près de 65 % des facteurs observés.

170 Il est donc une composante de la tradition locale que les enfants soient mis au travail. Comme l'a révélé Manier
171 (2003), c'est depuis le moyen-âge que les enfants travaillent hors de la cellule familiale pour répondre à la

172 demande de main-d'œuvre des employeurs, mais aussi subvenir à leur besoin. En effet, cette pratique s'est
173 perpétuée et est devenue une culture dans des pays africains en développement, surtout ceux vivant de
174 l'agriculture. Certains ménages la considèrent d'ailleurs comme une tradition. Cela rejoint les conclusions de
175 Ewondo Mbebi (2018) qui a également montré que le travail des enfants n'est pas fondé que sur la pauvreté
176 monétaire. En effet, pour cet auteur, des facteurs tels que le niveau d'éducation du chef de ménage, la
177 composition du ménage, l'âge et le lien de parenté sont autant d'autres facteurs favorables au travail des enfants.
178 En dehors de ceux-ci, il a également évoqué des facteurs qui relèvent de la dimension socioéconomique.

179 **3.2. Les déterminants socioéconomiques du travail des enfants**

180 Au niveau socioéconomique, les résultats ont montré que le faible revenu économique des parents est à l'origine
181 de l'emploi précoce des enfants dans les champs. Outre cet aspect vient la cherté de la scolarisation qui
182 représente plus de 25% des facteurs socioéconomiques explicatifs du phénomène. Aussi, le facteur du coût des
183 métayers joue-t-il un rôle assez considérable dans ce phénomène. Il est à retenir que le revenu économique des
184 parents détermine considérablement le travail ou non des enfants.

185 Le travail est abordé dans ce cadre sous son angle de facteur de socialisation. A la suite de Durkheim (1922) qui
186 a conceptualisé l'éducation comme l'action des générations plus anciennes sur les plus jeunes pour les doter des
187 aptitudes nécessaires à leurs rôles dans la société, Buono et Babo (2013) ont montré que « l'implication des
188 enfants dans les activités économiques et sociales du ménage s'inscrit, en Côte d'Ivoire, dans une dynamique
189 culturelle de pérennisation des valeurs et participe au processus de socialisation et d'éducation des enfants » (p.
190 71.). Dans un autre angle d'analyse, Goba (2021) a expliqué que le travail des enfants est souvent dû aux
191 difficultés des parents à assurer le paiement de la scolarité dans un contexte où les enfants, eux-mêmes,
192 produisent de faibles performances académiques.

193 Meka'a et Ewondo Mbebi (2015) ont évoqué que le niveau de vie mesuré par le niveau de revenu a un effet
194 négatif sur le travail des enfants. Ainsi, plus le ménage a un faible niveau de vie, plus grande est la probabilité
195 que les enfants soient mis au travail. En outre, pour Ewondo Mbebi (2018), la simple possession d'une plantation
196 est déjà un facteur qui joue en la faveur du travail des enfants dans des contextes où ces derniers sont vus
197 comme une force de travail très utile face aux dépenses induites par le recrutement de métayers.

198

199

200 **3.3. Les perceptions liées au travail des enfants dans les plantations**

201 Plusieurs perceptions diverses ont été recensées dans cette recherche. Les ménages perçoivent le travail des
202 enfants comme un moyen d'apprentissage. Cette perception représente 42,2 % devant l'aspect du moyen
203 d'insertion sociale ou d'autonomisation et l'aspect du revenu. A l'opposé, les enfants perçoivent plutôt leur travail
204 comme un moyen de production de revenus. Il s'agit donc d'une contradiction de perceptions, situant les deux
205 catégories d'acteurs dans deux approches fort distinctes du but du travail des enfants. Alors que les plus anciens
206 considèrent le travail des enfants comme une activité éducative, les enfants le perçoivent essentiellement sous
207 ses angles laborieux et économique.

208 Odepoju et al. (1999) soutiennent que dans les milieux traditionnels (donc ruraux), la famille demeure un organe
209 économique en tant qu'entité de production et de consommation. De cette réalité, l'enfant constitue un appui
210 économique, un potentiel soutien productif. Assaba (2002) a signifié que le travail constitue pour les enfants un
211 moyen d'intégration, de socialisation, de responsabilité et d'éducation. C'est la raison pour laquelle il n'est pas
212 rare de voir des enfants propriétaires de champs dans la société traditionnelle, dans le secteur rural. Dans le
213 même contexte, Denieuil et Laroussi (2013) ont affirmé que le travail des enfants est une alternative au chômage
214 mieux que la scolarisation. Bien que cette posture semble peu favorable à la scolarisation, elle ne fait que
215 soulever un problème réel. En effet, le travail des enfants leur montre d'ores et déjà une porte de sortie
216 socioprofessionnelle plus évidente que le marché du travail dans le fonctionariat ou toute autre sphère
217 nécessitant des études d'un certain niveau en raison de la rudesse voire de l'impossibilité de l'accès à ces
218 professions. Ainsi, des programmes de lutte dans la logique de l'accumulation de richesses pourraient se révéler
219 inefficaces, car le travail des enfants ne dépend pas uniquement de la pauvreté monétaire (Ewondo Mbebi,
220 2018). Une option plausible est donc la mise en place de programmes de transferts conditionnels d'argent pour
221 créer une forme de justice sociale facilitant la scolarisation pour les enfants issus de ménages agricoles et des
222 politiques visant à favoriser la concurrence saine sur le marché du travail afin de donner des chances égales aux
223 diplômés.

224 **Conclusion**

225 Le travail des enfants dans les plantations du village de Tchecou trouve sa source dans plusieurs facteurs qui
226 sont de deux ordres principaux : les facteurs socioculturels et les facteurs socioéconomiques. Pour la première
227 catégorie, les éléments mis en exergue sont le poids de la tradition et la méconnaissance des lois. Dans le cas

228 de la seconde catégorie, il est plutôt question de la précarité du revenu économique des parents combinée à la
229 cherté de la scolarisation et de la rémunération des métayers. Enfin, pour ce qui concerne les perceptions du
230 travail des enfants, on assiste à une divergence de points de vue. Les chefs de ménages voient dans le travail de
231 leurs enfants, un moyen d'éducation alors que pour les enfants, il s'agit essentiellement d'une activité génératrice
232 de revenus.

233 **Références bibliographiques**

234 Karsenti, T., et Savoie-Zajc, L. (2018). *La recherche en éducation : Étapes et approches (4ème ed.)*. Presses de
235 l'université de Montréal.

236 Organisation Internationale du Travail et Institut National de la Statistique. (2015). *Enquête nationale sur la*
237 *situation de l'emploi et du travail des enfants (ENSETTE 2013)*. ISBN : 978-92-2-229979-9.

238 <https://www.ilo.org/fr/publications/cote-divoire-enquete-nationale-sur-la-situation-de-lemploi-et-du-travail>

239 Ewondo Mbebi, O. (2018). Les déterminants du travail des enfants au Cameroun : le rôle du milieu de résidence
240 et du genre. *Revue d'économie du développement*, 26 (1). pp. 5-52.

241 <https://doi.org/10.3917/edd.321.0005>

242 Hôpital général de M'Batto. (2021). *Rapport annuel 2021*.

243 Manier, B. (2003). *Le travail des enfants dans le monde*. Syro.

244 Ariès, P. (2014). L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime. [https://shs.cairn.info/l-enfant-et-la-vie-familiale-](https://shs.cairn.info/l-enfant-et-la-vie-familiale-sous-l-ancien-regime-9782020042352?lang=fr)
245 [sous-l-ancien-regime-9782020042352?lang=fr](https://shs.cairn.info/l-enfant-et-la-vie-familiale-sous-l-ancien-regime-9782020042352?lang=fr)

246 Bureau international du Travail et Fonds des Nations Unies pour l'enfance. (2021). *Travail des enfants :*
247 *Estimations mondiales 2020, tendances et chemin à suivre*. ISBN : 978-92-2-035514-5.

248 Durkheim, E. (1922). *Education et sociologie*. Presses Universitaires de France.

249 Buono, C. et Babo, A. (2013). Travail des enfants dans les exploitations de cacao en Côte d'Ivoire. Pour une
250 réconciliation entre normes locales et normes internationales autour du « bic », du balai et de la
251 machette. *Mondes en développement*, 163 (3). pp. 69-84. <https://doi.org/10.3917/med.163.0069>

252 Goba, B. Z. (2021). Travail des enfants portefaix et convention relative aux droits des mineurs : cas des enfants
253 portefaix du marché de Siporex à Yopougon (Abidjan). *Revue Africaine et Malgache de Recherche*
254 *Scientifique, Sciences Humaines*, 17. pp. 13-39.

- 255 Meka'a, C. B. et Ewondo Mbebi, O. (2015). Le travail des enfants : uniquement un problème de pauvreté ?.
256 *Travail et Emploi*, 143. pp. 5-19.
- 257 Odepodju, A. et Adegboyega, O. (1999). *La famille africaine, Politique démographique et développement*.
258 Karthala. 328p.
- 259 Assaba, C. (2002). *L'éducation dans la société africaine*. L'Harmattan. 161 p. ISBN : 2747526046.
- 260 Denieuil, P. N., et Laroussi, H. (2013). Le travail des enfants au Maroc : une alternative à la défaillance d'un
261 système scolaire générateur d'exclusion et de violences ? « *Mondes méditerranéens* » Collection dirigée
262 par Gilles Ferréol, 193.

UNDER PEER REVIEW IN IJAR